

# Procès-verbal du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 13 mars 2025*

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

**Etaient présents :** Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Laëticia CAYREL, Anne FALGUEYRETTES (procuration à Emilie CHABRIER), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Michel ALBESPY), Isabelle JOFFRE (pouvoir Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Philippe TABARDEL).

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

En ouverture de la séance, Monsieur Le Maire doit solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour :

- **Retrait à l'ordre du jour du point : néant**

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 février 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2025 est adopté à l'unanimité.

**2. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Monsieur le Maire indique qu'en sa qualité de maire, il a pris en application des délégations de pouvoirs conférées par le Conseil Municipal par délibération en date du 25 mai 2020, les décisions dont l'objet est :

<b>DC 2025-007</b>	Remplacement de 7 horloges astronomiques pour un montant de 4 410€ auprès du SIEDA
<b>DC 2025-008</b>	Acquisition d'une perceuse à percussion à Gédibois d'un montant de 658.85€ TTC
<b>DC 2025-009</b>	Réfection des chemins ruraux, curage fossés par COSTES TPA pour un montant de 10 742.82€ TTC

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, par délégation du conseil

- 01 - MODIFICATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- 02 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »**
- 03 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**
- 04 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »**
- 05 - AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL**
- 06 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
- 07 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025**
- 08 - VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025 « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »**

**01 - MODIFICATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire expose vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action Sociale et des familles.

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L.123-6 et R.123-7 susvisés prévoient au maximum huit membres élus au sein du conseil municipal et au maximum huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal ;

Décide que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à SEPT ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Mme LAMBIN Pascale, le Maire propose de nommer Mme SINGLARD Nicole en tant que membre extérieur ;

Après un vote du Conseil Municipal, les élus membres auprès du CCAS sont :

**Membres élus :**

- RIVIERE Elodie
- CHABRIER Emilie
- CAYREL Laëtitia
- LESCURE ROUS Bernard
- FOURNIER Marie-Claude
- URSULE Marlène
- GARRIGUES Anne-Marie

**Membres extérieurs désignés :**

- JALLAT Olivier (Représentant familial proposé par L'U.D.A.F.)
- MURAT Claudine (Représentant Club du 3<sup>ème</sup> Age)
- FOURNIER Monique
- GRES Sandrine
- LAYROL Sandrine
- ROUS Dominique
- SINGLARD Nicole

Marlène URSULE arrive à 20h45 pour le point n°2 de l'ordre du jour.

**02-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »**

**Le Maire quitte la salle au moment du vote par l'assemblée délibérante**

Le maire désigne l'adjoint responsable des finances, Jean-Paul REMISE, pour présenter le compte administratif 2023 du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac ». M. Patrick GAYRARD sort de la salle le temps de ce vote.

Les élus sont invités à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 13 064.23 €	G 3 850.00 €
	Section d'investissement	B 0.00 €	H 0.00 €

<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2023</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 28 304.58 € (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
=		=	
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		=A+B+C+D 13 064.23 €	=G+H+I+J 32 154.58 €

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024</b>	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023</b>	=E+F 0.00	=E+F 0.00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	=A+C+E 13 064.23 €	=G+I+K 32 154.58 €
	Section d'investissement	=B+D+F 0.00 €	=H+J+L 0.00 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	=A+B+C+D+E+F 13 064.23 €	=G+H+I+J+K+L 32 154.58 €

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac », à l'unanimité des membres présents.

### 03-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

**Le Maire quitte la salle au moment du vote par l'assemblée délibérante**

Le maire désigne l'adjoint responsable des finances, Jean-Paul REMISE, pour présenter le compte financier unique 2024 du budget principal.

Les élus sont invités à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

<b>REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 1 530 371.21 €	G 1 964 949.74 €
	Section d'investissement	B 1 049 498.70 €	H 520 765.99 €
+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2023</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 767 603.82 € (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 148 951.44 € (si déficit)	J (si excédent)
=		=	
<b>TOTAL (réalisation + reports)</b>		=A+B+C+D 2 728 821.35 €	=G+H+I+J 3 253 319.55 €

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024</b>	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 436 703.23 €	L 561 041.67 €
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2024</b>	= E+F 436 703.23 €	= E+F 561 041.67 €

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 530 371.21 €	= G+I+K 2 732 553.56 €
	Section d'investissement	= B+D+F 1 635 153.37 €	= H+J+L 1 081 807.66 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 3 165 524.58 €	= G+H+I+J+K+L 3 814 361.22 €

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget principal, à l'unanimité des membres présents.

#### 04 -AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » de l'exercice 2024 :

<b>Le résultat de la section de fonctionnement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	3 850.00 €	
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	13 064.23 €	
<b>= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</b>	<b>- 9 214.23 €</b>	
+ Résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024	37 518.81 €	
<b>Soit un résultat de fonctionnement de 2024 cumulé à affecter en 2025 :</b>	<b>28 304.58 €</b>	A
<b>Le résultat de la section d'investissement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes d'investissement de l'exercice 2024	0.00 €	
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	0.00 €	
<b>= Résultat d'investissement de l'exercice 2024</b>	<b>0.00 €</b>	
+ Résultat d'investissement 2023 reporté sur 2024	0.00 €	
<b>Soit un résultat d'investissement de 2024 à reporter en 2025 :</b>	<b>0.00 €</b>	B
Recettes d'investissement de 2024 restant à réaliser sur 2025	0.00 €	
- Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser sur 2025	0.00 €	
<b>Soit un résultat d'investissement des restes à réaliser de 2024 sur 2025 :</b>	<b>0.00 €</b>	C
<b>Soit un Résultat d'investissement 2024 cumulé y compris les restes à réaliser (compte 001 Dépenses d'investissement)</b>	<b>0.00 €</b>	D= B+C

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>		
1/ Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement)	0.00 €	E
2/ Report en recettes de fonctionnement R002 (F=A-D)	28 304.58 €	F=A-E

## 05 -AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats du budget principal de l'exercice 2024 :

<b>Le résultat de la section de fonctionnement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	1 964 949.74 €	
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	1 530 371.21 €	
<b>= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</b>	<b>434 578.53 €</b>	
+ Résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024	767 603.82 €	
<b>Soit un résultat de fonctionnement de 2024 cumulé à affecter en 2025 :</b>	<b>1 202 182.35 €</b>	A
<b>Le résultat de la section d'investissement s'analyse ainsi :</b>		
Recettes d'investissement de l'exercice 2024	520 765.99 €	
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	1 049 498.70 €	
<b>= Résultat d'investissement de l'exercice 2024</b>	<b>- 528 732.71 €</b>	
+ Résultat d'investissement 2023 reporté sur 2024	- 148 951.44 €	
<b>Soit un résultat d'investissement de 2024 à reporter en 2025 :</b>	<b>- 677 684.15 €</b>	B
Recettes d'investissement de 2024 restant à réaliser sur 2025	561 041.67 €	
- Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser sur 2025	436 703.23 €	
<b>Soit un résultat d'investissement des restes à réaliser de 2024 sur 2025 :</b>	<b>124 338.44 €</b>	C
<b>Soit un besoin de financement de la section d'investissement (Résultat d'investissement 2024 cumulé y compris les restes à réaliser</b>	<b>- 553 345.71 €</b>	D= B+C
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>1 202 182.35 €</b>	A
<b>- Affectation en recettes d'investissement au compte 1068</b>	<b>902 182.35 €</b>	E
<b>Soit un report en recettes de fonctionnement au compte 002</b>	<b>300 000.00 €</b>	F=A- E

## 06 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Druelle Balsac, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de **3 000€ au titre de l'exercice 2025.**

Le conseil municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 au compte 657363

**07 -VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025. Ce document présente une balance générale comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	<b>2 122 821.00 €</b>	<b>1 822 821.00 €</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE)</b>		<b>300 000.00 €</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 122 821.00 €</b>	<b>2 122 821.00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE du PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>2 048 754.81 €</b>	<b>2 602 100.52 €</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>436 703.23 €</b>	<b>561 041.67 €</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>677 684.15 €</b>	<b>0.00 €</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 163 142.19 €</b>	<b>3 163 142.19 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>5 285 963.19 €</b>	<b>5 285 963.19 €</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;  
 - Vote le budget primitif 2025, à l'unanimité des membres présents.

**08 -VOTE DU BUDGET ANNEXE 2025 «LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » pour l'exercice 2025. Ce document présente une balance générale comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	<b>28 304.58 €</b>	<b>0.00 €</b>
+		+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		<b>28 304.58 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>28 304.58 €</b>	<b>28 304.58 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE du PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	0.00 €	0.00 €
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	0.00	0.00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION de la SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	0.00 €	0.00 €
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>28 304.58 €</b>	<b>28 304.58 €</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;

- Vote le budget primitif du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » 2025, à l'unanimité des membres présents.

Le secrétaire de séance,  
**Philippe TABARDEL**

Le Maire,  
**Patrick GAYRARD**

